

RÈGLEMENT DU MARCHÉ AUX VÉLOS 2024

La Ville de Ris-Orangis et les associations ProVélo et L'Attribut organisent un marché aux vélos réservé aux particuliers. Il a pour but de mettre en relation des vendeurs et des acheteurs et de permettre à tous d'acquérir des vélos en bon état et bon marché.

Dépôt vélos à vendre	Samedi 06 avril 2024 de 10h à 17h
<i>Contrôle technique</i>	<i>Entre le 06 avril et 20 avril 2024</i> <small>Le contrôle technique et les petites réparations se font sans la présence du propriétaire.</small>
Vente	Samedi 20 avril de 10h à 17h
Reprise invendus	Samedi 20 avril (18h à 20h)

Lieu : École élémentaire du Moulin à vent, rue Henri Sellier à Ris-Orangis.

Vous venez en voiture ? Garez-vous sur le parking de la piscine René-Touzin ou du Centre culturel Robert-Desnos.

- Trottinettes et vélos électriques non acceptés.
- Les organisateurs établissent une fiche de vente avec un numéro de vendeur au moment du dépôt. Ils remettent un coupon qui sera à présenter lors de la remise des gains ou des invendus.
- Le prix pour déposer des vélos est de 2 € (2 vélos maximum par fiche).
- Les organisateurs se réservent le droit de conseiller le vendeur sur le prix de vente, tout en lui laissant la décision.
- Un diagnostic de chaque vélo sera réalisé au moment du dépôt.
- Seront acceptés pour la revente uniquement les vélos en bon état général :
 - cadre et fourche non pliés, enfoncés, fissurés
 - roues non ou très peu voilées
 - pas ou peu de rouille
 - freins et dérailleur fonctionnels
 - vélos nettoyés (pas d'excès de cambouis, boue...)
 - vélos débarrassés des cadenas, tendeurs....
- Les propriétaires de vélos marqués avec un "bicycode" (marquage antivol en vigueur) devront faire une déclaration de "transfert de propriété" sur le site <https://moncompte.bicycode> avec les coordonnées du nouveau propriétaire pour que celui-ci puisse s'inscrire.
- Les vélos acceptés pour la revente seront vérifiés par des personnes compétentes. Si nécessaire, des réglages et de petites réparations seront réalisés par les organisateurs avant la vente afin d'assurer l'acheteur que le vélo ne présente pas de risques.
- L'organisation du marché aux vélos se réserve le droit de refuser les vélos qui ne rempliraient pas ces conditions ou dont les réparations seraient trop longues ou coûteuses. Les vendeurs ou vendeuses s'engagent alors :
 - à repartir avec les vélos refusés
 - ou à les céder aux associations Pro Vélo ou L'Attribut en vue de recyclage des pièces
 - ou à les donner à un club du collège Albert-Camus à Ris-Orangis
- 10 % du produit de la vente seront déduits et remis à l'association l'Attribut, ainsi que les articles non récupérés, le samedi 20 avril.
- Lors de la vente, il sera proposé aux acheteurs d'acquérir des équipements complémentaires à prix réduit (antivols, béquilles, sacoches...). Des conseils seront donnés par des éducateurs mobilité à vélo sur le maniement du vélo et la conduite en sécurité.
- Les organisateurs n'assurent pas de service après-vente.
- Les gains et les vélos invendus seront remis sur présentation de la fiche de dépôt.
- Paiement uniquement en espèces.